



Formation professionnelle en gestion de patrimoine



jacquesduhem.com

FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL



2 jours de formation (14 heures)
Jeudi 28 et vendredi 29 août 2014

2 approches
Patrimoine privé et patrimoine professionnel

1 objectif
De la théorie à la pratique

4 Intervenants...

**Jean-Pascal
RICHAUD**



**Stéphane
PILLEYRE**



**Frédéric
AUMONT**



**Pierre-Yves
LAGARDE**





Gestion du patrimoine privé : Dernières évolutions en matière de divorce, libéralités, assurance vie, indivision...

7 heures (9h00-12h30 14h00-17h30)

Intervenants :

- Jean-Pascal RICHAUD
- Stéphane PILLEYRE

Objectifs de la formation :

- Actualisation et perfectionnement des connaissances
- Analyses pratico-pratiques des thèmes d'actualité: le divorce, l'entreprise en difficultés, les libéralités, l'assurance vie
- Approches transversales au travers de la co-animation

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'exposés et d'études de cas chiffrées
- Remise d'un support pédagogique complet intégrant les diapositives de présentation et des fiches techniques
- Remise de simulateurs Excel

Plan de la formation

I. Impacts patrimoniaux du divorce

- Divorce et prestation compensatoire : approche civile et fiscale de cette mal...aimée... du droit du divorce (modalités de détermination et d'exécution – impacts fiscaux pour le débiteur et le bénéficiaire)
- Divorce et séparation de biens : étude pratique de la jurisprudence et conseil(s) à distiller...sans modération à nos clients...séparés de biens pour le meilleur et pour le pire
- Divorce et immobilier défiscalisant : comment sauver l'immeuble... ? Les conseils pour éviter une remise en cause de l'avantage fiscal passé et à venir...

II. Le régime matrimonial et l'entreprise en difficultés

- Régime matrimonial du chef d'entreprise et liquidation judiciaire
- Procédure collective et divorce : appréhender les conséquences patrimoniales « tentaculaires » du droit des procédures collectives en cas de divorce de nos clients, pour une meilleure organisation en amont

III. Du bon usage des donations et testaments dans les stratégies patrimoniales

- Les libéralités-partages, la pratique notariale et la Cour de cassation : Mise au point pour un règlement successoral serein et apaisé ;
- Les familles recomposées ou la gestion de l'action en retranchement ou en réduction : Comment apaiser les conflits ? Quel(s) impact(s) liquidatifs depuis de la loi du 23 juin 2006, quel coût fiscal ?
- La donation entre vifs et les diverses clauses dont elle peut être assortie.

IV. Assurance-vie : que reste-t-il de nos amours ?

- Article 990 I : Une fiscalité successorale alourdie à compter du 1^{er} juillet 2014, que faire ?
- Article 757 B : Dernières précisions jurisprudentielles et doctrinales, un outil mal connu...
- Assurance-vie et dispositions testamentaires : Etat des lieux et recommandations pratiques à destination de nos clients.
- Assurance vie et clause bénéficiaire : tour d'horizon des personnalisations à proposer.
- Assurance vie et nantissement : conséquences civiles et fiscales.

V. L'indivision subie ou choisie...

- L'indivision : quid juris ? La position des tribunaux sur l'indemnité d'occupation, la représentation des indivisaires, le pouvoir de disposer, le droit de demander le partage etc...
- La sortie de l'indivision : Le droit de partage. L'exigibilité du droit de partage ? Pour quelles opérations ? Comment liquider le droit de partage ? Quelles incidences fiscales en cas de soulte ou plus-value de lot ?

VI. L'ISF

- Plafonnement de l'ISF : maîtriser la doctrine fiscale
- Mise en pratique par l'utilisation de stratégies de capitalisation



Gestion du patrimoine professionnel : **Les stratégies « d'encapsulation » dans une structure passible de l'IS...**

7 heures (9h00-12h30 14h00-17h30)

Intervenants :

- Frédéric AUMONT
- Pierre-Yves LAGARDE

Objectifs de la formation :

- Mesurer le coût global d'une épargne privée, compte tenu de la hausse de taxation constatée en 2013 puis 2014.
- Rappeler les avantages et inconvénients des dispositifs d'épargne professionnelle ouverts au chef d'entreprise, retraite par capitalisation et/ou épargne salariale.
- En déduire les stratégies globales et pertinentes de capitalisation, combinant épargne privée, épargne professionnelle et capitalisation au sein d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés.
- Evaluer les schémas d'investissement immobilier encore pertinents, en combinant une société civile, le recours au démembrement et les arbitrages entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés.
- Déterminer la solution d'épargne appropriée, selon que l'objectif consiste à réinvestir dans une activité professionnelle, compléter ses revenus à la retraite, appréhender un capital pour une utilisation privée ou transmettre.

Moyens pédagogiques :

- Il s'agit de procurer aux participants un bénéfice immédiatement opérationnel.
- Les travaux théoriques seront consolidés par une mise en situation pratique, via une étude de cas, combinant le choix du statut social et le déploiement d'une stratégie de capitalisation pour la retraite.

Plan de la formation

I. Mesure des coûts de fabrication d'une épargne privée

- Efficacité 2014 du salaire, selon les tranches de revenu.
- Efficacité 2014 du revenu non salarié, selon les tranches de revenu.
- Efficacité 2014 des dividendes non assujettis aux charges sociales, selon les tranches de revenu.
- Efficacité 2014 des dividendes assujettis aux charges sociales, selon les tranches de revenu.

II. Avantages et inconvénients des dispositifs d'épargne professionnelle

- Régimes de retraite par capitalisation : article 83, article 39 et contrat Madelin.
- Plans d'épargne salariale : PEE et PERCO.
- Rémunération de la performance collective : intéressement et participation.

III. Efficacité des dispositifs d'épargne professionnels

- Traitement social et fiscal de l'effort d'épargne.
- Traitement social et fiscal des prestations reçues, capital ou rente.
- Comparaisons chiffrée en combinant la phase d'épargne et la phase de service.

IV. Schémas d'investissement et de transmission d'un patrimoine immobilier

- Investissement dans les locaux professionnels de l'entreprise : mode de détention et coût financier selon la structure.
- Investissement dans un patrimoine immobilier privé : comparaison des différents schémas possibles selon les choix fiscaux.
- Transmission d'un patrimoine immobilier : comparaison selon que le patrimoine est détenu au sein d'une structure à l'IR ou à l'IS.

V. Stratégie de préparation de la retraite - étude de cas

- Comment combiner le statut social, la retraite légale par répartition et les schémas possibles d'investissement, financiers ou immobiliers, privés ou professionnels.

Tarif :

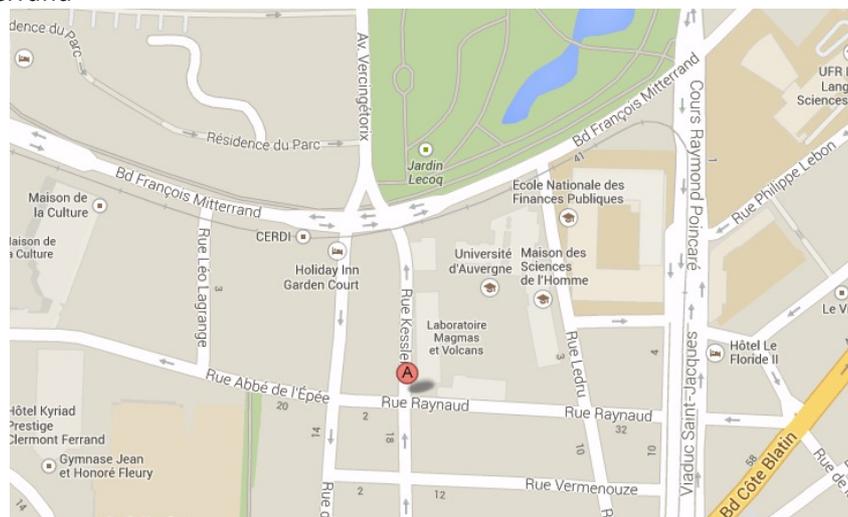
- Les deux jours de formation sont proposés au prix est de 660 € HT + 132 € de TVA (à 20%), soit 792 € TTC.
- Ce prix comprend la participation et la remise d'une documentation pédagogique (Fiches techniques et fichiers Excel)
- Ce prix ne comprend ni les repas ni l'hébergement.

Homologation :

- La durée de cette formation est de 14 heures.
- Cette formation fera l'objet d'une demande d'homologation auprès des chambres syndicales des CGPI.
- Le coût de cette formation est éligible au titre des dépenses de formation professionnelle.

Lieu de formation

- Maison Internationale Universitaire (MIU)
- 9 rue Kessler 63000 Clermont-Ferrand



Hébergement :

- Possibilité de logement à la Maison Internationale Universitaire (lieu du séminaire) au tarif de 55 € environ par nuit (PDJ inclus).
- Attention nombre de chambres limité, réservation rapide souhaitable
- Pour la réservation hôtelière, merci de contacter de la part de FAC JD, la MIU au 04.73.29.36.00



SEMINAIRE DE RENTREE A CLERMONT FERRAND 28 et 29 août 2014

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à

FAC Jacques DUHEM

Résidence les Angéliques - 6 bis place du Postillon 63500 ISSOIRE

Participant

NOM Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
660 €	132 €	792 €

Règlement

Chèque

Virement sur le compte*

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITE